



Demande de titre de séjour vie privée et familial étonnement long

Par **basiliam21**, le **28/01/2010** à **15:10**

Bonjour,

Je vous écris pour me renseigner si vous le voulez bien sur ma situation. En effet, je suis arrivée en 2004 en France à 17 ans dans le cadre d'un regroupement familial un peu spéciale (mes parents sont en poste diplomatique ici en France). Donc j'ai bénéficié d'un visa diplomatique puis d'un titre de séjour particulier qui est valable jusqu'à la veille de mes 21 ans (conformément à la loi sur les séjours diplomatiques). Une fois le séjour restitué à mes 21 ans en 2007, le ministère des affaires étrangères m'a délivré une lettre de restitution avec laquelle je suis allée demander un titre de séjour à la préfecture de mon lieu d'habitation. Mais ça fait 2 ans que la préfecture ne m'a donné simplement une attestation de dépôt de dossier (pour titre de séjour vie privée/vie familiale) que je vais renouveler tous les 4 mois prétextant que mon dossier est toujours à l'étude. Ma question est de savoir si quelqu'un comprend ce qui bloque? ai-je des chances d'avoir un titre? car entre temps, j'ai dû arrêter mes études car ne disposant plus de titre de séjour pour continuer à m'inscrire et ne pouvant pas travailler pour la même raison. Mais j'ai toujours mon passeport diplomatique qui est toujours valable et je me demande si c'est possible de demander un titre de séjour étudiante parallèlement à l'autre avec ce passeport?